

Semaine du 7 au 11 février 2022

SUCRE – LE DÉPUTÉ RÉUNIONNAIS DAVID LORION APPELLE AU RENFORCEMENT DU SOUTIEN À LA FILIÈRE CANNE-SUCRE-MÉLASSE-RHUM-ÉNERGIE

Le 1^{er} février 2022 le député David Lorion (LR) s'est exprimé en séance de questions orales sans débat (QOSD) à l'Assemblée nationale au sujet de la filière canne-sucre-mélasse-rhum-énergie.

Cette filière revêt une importance particulière, notamment sur l'île de la Réunion, puisqu'elle représente 18 000 emplois et constitue un véritable « pivot » pour la diversification agricole, l'environnement, ainsi que pour l'énergie.

Or, l'équilibre de la filière se trouve rompu et les territoires d'Outre-mer ont perdu 20% de leur part de marché, mettant à mal l'ensemble du modèle agricole à La Réunion. Cette situation résulte de la rupture d'égalité sur les marchés engendrée par la concurrence des pays hors Union européenne sur les sucres spéciaux, dont les effets sont catastrophiques pour la filière sucre des DROM en raison des cumuls de concessions faites dans le cadre des différents accords commerciaux conclus au niveau européen.

David Lorion a adressé deux demandes au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie. D'abord, le député a demandé l'activation d'une clause de sauvegarde multilatérale, qui selon les règles de l'OMC permettrait de rétablir des droits de douane afin de protéger certains produits menacés, tels que les sucres spéciaux des DROM.

La deuxième demande du député a porté sur l'obtention d'un soutien supplémentaire financier de 35 millions d'euros dans le cadre de la renégociation de la convention quinquennale de la canne, qui fixe les conditions de la production et de l'acquisition des cannes par les industriels sucriers et arrive à échéance en 2022.

Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, a rappelé l'importance que l'État attache à cette filière, considérée comme un pilier de la souveraineté alimentaire des DROM. S'agissant de la future convention de la canne, la Ministre est revenue sur le mandat conféré au préfet de La Réunion pour renégocier le prochain cadre ; mandat qui permet selon elle d'assurer la volonté du gouvernement de poursuivre le soutien public, qualifié de « *total* », à la filière.

La demande d'une hausse des soutiens financiers telle que formulée par David Lorion sera donc traitée sous l'égide du préfet, qui est chargé de recueillir tous les éléments de justifications possibles afin de discuter de cette demande avec les autorités européennes en charge de la gestion des aides d'État.

Enfin, la Ministre a rappelé le combat porté par le ministre de l'Agriculture s'agissant de la mise en place des clauses miroirs dans les accords négociés par l'Union européenne afin d'assurer une concurrence non faussée et loyale, fondée sur un respect réciproque des normes s'appliquant aux produits européens et aux produits importés dans l'Union européenne.

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), de janvier 2022 à juin 2022, représente une occasion unique de répondre à ces demandes et de valoriser la filière sucre des Outre-mer, a conclu le député.

Vous trouverez aux liens suivants :

Question du député David Lorion : [ici](#)

Réponse apportée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : [ici](#)

Réponse du député David Lorion : [ici](#)

GUYANE – LA MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, BARBARA POMPILI, EN DEPLACEMENT EN GUYANE, RENCONTRE L'INTERPROBOIS GUYANE



La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, s'est rendue en Guyane du 29 janvier au 2 février 2022. Cette visite lui a permis d'aborder plusieurs sujets tels que la production d'électricité décarbonée, la protection de la biodiversité, ou encore la gestion des problématiques liées à l'eau et aux déchets.

L'équipe de la ministre a également pu échanger avec les représentants des filières locales, tels que l'association interprofessionnelle Forêt et Bois de Guyane (INTERPROBOIS Guyane). L'occasion notamment de revenir sur le financement de 5 millions d'euros par an jusqu'en 2029 initialement prévu dans le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB Guyane) pour le renouvellement des pistes forestières, essentielles pour la survie de l'ensemble de la filière bois.

Lors de leur rencontre le 2 février, la ministre s'est voulue rassurante vis-à-vis des inquiétudes de la filière et a insisté sur l'importance de celle-ci pour la Guyane ainsi que sur la confiance qu'elle lui portait.

Comme nous l'évoquions dans l'InfoRup de la semaine du 24 au 28 janvier 2022, disponible sur notre [blog](#), la filière bois de Guyane compte plus de 250 entreprises, faisant d'elle le premier employeur privé de Guyane après le secteur du spatial, avec plus de 1 000 emplois directs.

PFUE – PRESENTATION DES PRIORITES DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE SECTEUR DE LA PECHE

La ministre française de la Mer, Annick Girardin, a présenté les priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) pour le secteur de la pêche, ce jeudi 3 février, à la commission PECH du Parlement européen.

Lors de cet échange de vues avec les députés européens, Annick Girardin a, tout d'abord, salué l'importance du dialogue entre les colégislateurs – le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne – pour accélérer la transition du secteur maritime. La ministre a notamment rappelé que cette transition exigeante nécessitait de garantir que l'activité des filières pêche génère effectivement de l'emploi et contribue à assurer la sécurité alimentaire de l'UE, tout en veillant à la durabilité des ressources halieutiques.

Annick Girardin a, ensuite, énuméré les différentes priorités de la PFUE : le règlement relatif au contrôle des pêches, la Politique commune de la pêche (PCP), les engagements européens auprès des organisations régionales de gestion, le renouvellement espéré des protocoles UE-Madagascar et UE-Maurice, ou encore une proposition de débat politique sur le plan d'action de la Commission européenne sur la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins.

Par ailleurs, la ministre de la Mer a affirmé que la France souhaitait poser les bases d'une réflexion sur l'avenir de la Politique commune de la pêche (PCP), indiquant que plusieurs temps de discussions seraient programmés tout au long de la PFUE.

Allant plus loin, Annick Girardin a proposé que l'Union européenne soit plus ambitieuse et construise une politique de gestion des pêches adaptative et intégrant mieux la dimension écologique du fonctionnement des écosystèmes halieutiques. Pour cela, la ministre a appelé à un changement de paradigme en passant d'une approche par espèce à une approche par territoire maritime. En ce sens, le rapport sur le fonctionnement de l'actuelle Politique commune de la pêche (PCP), qui sera publié par la Commission européenne d'ici la fin de l'année 2022, contribuera à nourrir cette réflexion.

D'autre part, répondant à une question posée par le président de la commission PECH Pierre Karleskind (Renew Europe), Annick Girardin a indiqué que la France soutiendrait le projet de révision du cadre relatif aux aides d'État dans le secteur de la pêche, avec un alignement des règles applicables aux entreprises de transformation des produits de la pêche avec celui de la transformation agricole.

Enfin, la ministre de la Mer s'est dit « *très sensible à la question du renouvellement des flottes dans les RUP* », ajoutant que la France avait déjà défendu à plusieurs reprises le dossier et qu'il fallait désormais avancer sur le sujet. Elle a également souligné la nécessité d'apporter

un soutien financier face au manque de sécurité, de confort et d'intégration des technologies modernes constaté sur beaucoup de bateaux rencontrés sur le littoral français ou européen.

En conclusion, Annick Girardin a souligné l'importance de « *cette année 2022 charnière pour la pêche* ». La PFUE travaille en étroite collaboration avec la présidence à venir, qui sera détenue par la Tchéquie, afin d'assurer la meilleure continuité possible sur les travaux qui s'étaleront durant l'année 2022.

Prochain rendez-vous : le « One Ocean Summit », à Brest, les 9, 10 et 11 février, en présence du Président de la République, Emmanuel Macron.

AGENDA DE LA SEMAINE Semaine du 7 au 11 février 2022

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UE ET CONSEIL EUROPÉEN
<i>Lundi 07/02</i>		Commission de la pêche (COM PECH) 1.Vers une économie bleue durable dans l'Union européenne : rôle des secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Réunion informelle des ministres en charge de l'Agriculture (Strasbourg) 1.Réflexion commune sur l'agriculture bas carbone et la séquestration du carbone en présence du commissaire européen à l'Agriculture Réunion du Comité spécial agriculture (CSA)
<i>Mardi 08/02</i>			Réunion informelle des ministres en charge de l'Agriculture (Strasbourg)
<i>Mercredi 09/02</i>	Réunion du collège des Commissaires		
<i>Jeudi 10/02</i>		Commission du développement régional (COM REGI)	
<i>Vendredi 11/02</i>			Réunion du Comité de la politique commerciale
<i>Dimanche 13/02</i>			Réunion informelle des ministres en charge du Commerce (Marseille) 1.Débat sur les dossiers commerciaux et les grandes orientations de la politique commerciale de l'UE